

Commune de
Frizon

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Document conforme à la délibération du Conseil Municipal de Frizon approuvant le Plan Local d'Urbanisme en date du 13 décembre 2013.



Aménagement du territoire
Urbanisme
Cartographie SIG

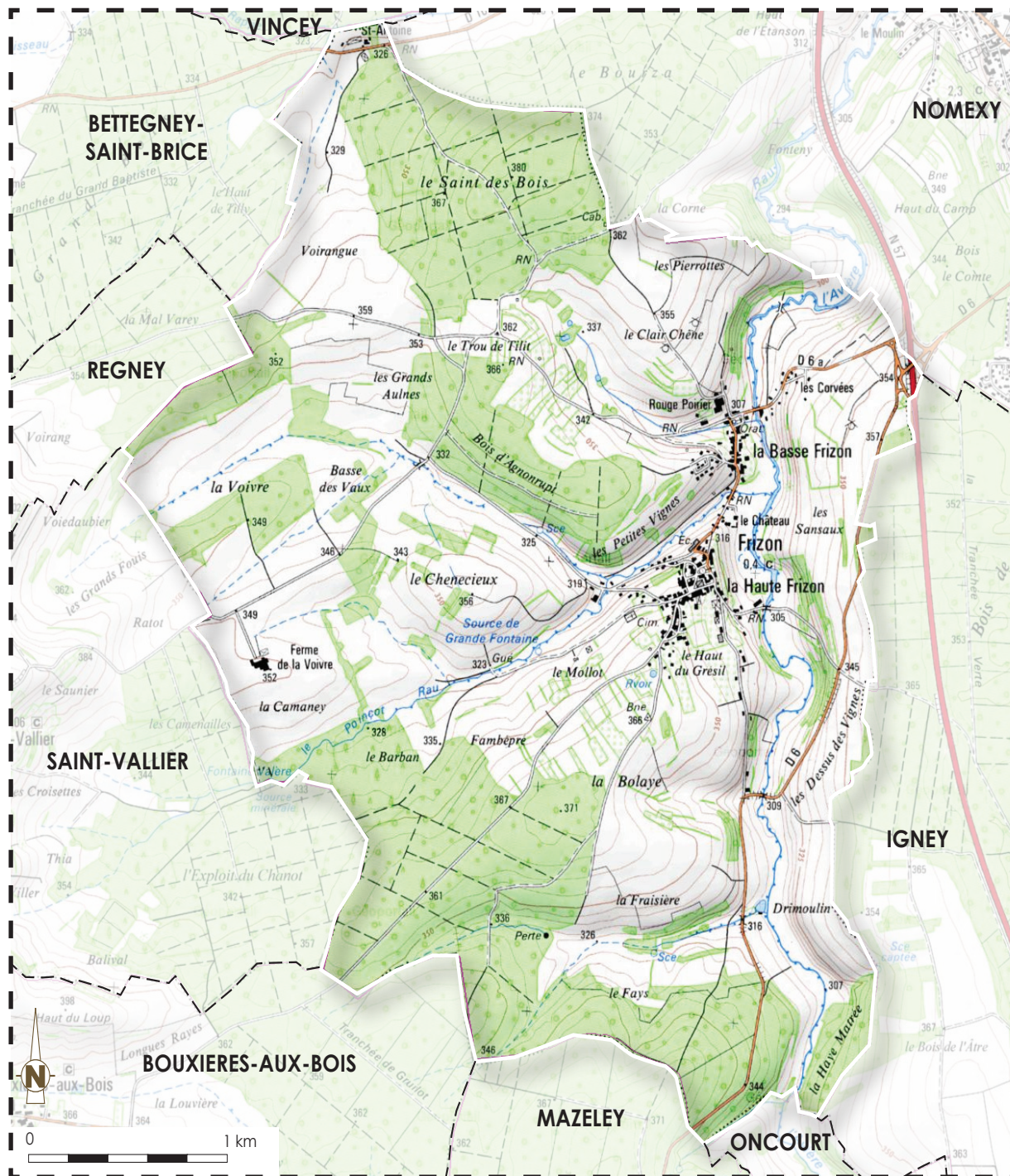
115 rue d'Alsace 88100 SAINT-DIE-DES-VOSGES
téléphone : 03-29-56-07-59
eolis.rin@orange.fr

studiolada
architectes
74 rue saint-dizier 54000 nancy
tel & fax : 03 83 33 92 13 - <http://www.studiolada.fr>

SOMMAIRE

PREAMBULE

- Orientation 1 : Préserver la qualité paysagère et environnementale du territoire_____5
- Orientation 2 : Valoriser la cohérence paysagère et patrimoniale du village_____13
- Orientation 3 : Optimiser la pratique quotidienne d'un coeur de village_____21



territoire communal de FRIZON

PRÉAMBULE

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables : une démarche régie par la loi

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a été créé par la loi de Solidarité et de Renouvellement Urbains du 13 décembre 2000 qui instaure les Plans Locaux d'Urbanisme.

Il s'agit d'un document politique exprimant les objectifs et les projets de la commune de FRIZON en matière de développement économique et social, d'environnement et d'urbanisme à l'horizon de 10 à 20 ans. Il s'attache donc au principe de développement durable qui se définit comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs » [rapport « Notre avenir à tous » de la Commission des Nations Unies sur l'environnement et le développement durable, dit rapport Brundtland].

Le contenu du PADD a été ensuite repris et affiné par la Loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003. Il a dorénavant la fonction exclusive de présenter le projet communal pour les années à venir.

La loi Engagement National pour l'Environnement - dite Grenelle II - du 12 juillet 2010 apporte de nouvelles modifications du code de l'urbanisme. En effet, l'article L122-13 du code de l'urbanisme précise que le PADD « fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale,

d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers et des paysages, de préservation des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques. »

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables : la pièce maîtresse du Plan Local d'Urbanisme

Le PADD se veut être un document simple, concis et pédagogique. Le document est rédigé sur la base des conclusions et des enjeux identifiés au cours de la phase diagnostique du territoire de FRIZON.

Depuis la loi Urbanisme et Habitat de 2003, le PADD constitue désormais la clé de voûte du Plan Local d'Urbanisme autour de laquelle l'ensemble du projet s'articule. Le PADD doit donc trouver sa traduction dans le zonage et dans le règlement du PLU, ce qui garantit une lisibilité globale de l'ensemble.

Le PADD présente la vision ambitionnée par la commune de FRIZON pour les 10 années à venir et l'engagement que prend le conseil municipal vis-à-vis de ses administrés.

Le PADD fait l'objet d'un débat clair au sein du conseil municipal.

Le SCOT des Vosges Centrales

Le territoire communal de FRIZON figure dans le périmètre couvert par le Schéma de Cohérence Territoriale des Vosges Centrales. Le PLU de FRIZON doit être compatible avec les orientations du SCOT.

A l'image du PLU, le document supra communal est doté d'un PADD qui fixe pour les 20 années à venir les orientations suivantes :

- Développer une stratégie d'accueil des activités économiques qui s'appuie sur les atouts du territoire,
- Mener une politique de l'habitat ambitieuse pour répondre aux nouvelles attentes,
- Mettre en valeur les paysages et le patrimoine pour préserver la qualité de vie et l'attractivité,
- Améliorer les déplacements, en renforçant en particulier les transports en commun,
- Préserver les ressources pour les générations futures.

Trois orientations générales structurent le Projet d'Aménagement et de Développement Durables de FRIZON

Le PADD expose la vision stratégique pour le territoire communal de FRIZON.

Trois grandes orientations générales s'appliquent à l'ensemble du territoire communal, elles-mêmes déclinées en plusieurs objectifs.

Orientation 1 :

Préserver la qualité paysagère et environnementale du territoire

Orientation 2 :

Valoriser la cohérence paysagère et patrimoniale du village

Orientation 3 :

Optimiser la pratique quotidienne d'un cœur de village

Une attention particulière est portée sur la représentation graphique du PADD. Une carte est élaborée pour chacune des orientations. Les éléments sont ensuite retranscrits dans la carte de synthèse du PADD.

Orientation 1 / PRÉSERVER LA QUALITÉ PAYSAGÈRE ET ENVIRONNEMENTALE A L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE COMMUNAL

CONSTATS / ENJEUX

Le territoire communal de FRIZON se caractérise par son ambiance rurale avec des paysages de qualité qui alternent entre espaces agricoles et espaces forestiers. Ces espaces ouverts sont ponctués par de nombreux éléments arborés qui remplissent plusieurs fonctions, notamment environnementales et paysagères. Le village est installé au cœur de ces paysages qui participent pleinement à la qualité du cadre de vie des habitants.

Par conséquent, ce cadre de vie de qualité mérite d'être conservé par la mise en place de mesures de préservation, par une lutte contre la régression des terres agricoles au profit de la construction et enfin par une densification des extensions urbaines, limitant l'étalement urbain.

OBJECTIF 1 /

Agir pour préserver la biodiversité locale

OBJECTIF 2 /

Limitier la consommation des espaces agricoles pour concourir au maintien des exploitations agricoles viables

OBJECTIF 3 /

Maitriser les extensions urbaines par une lutte contre l'étalement urbain

OBJECTIF 4 /

Permettre d'accueillir de nouvelles activités économiques



Orientation 1 / PRÉSERVER LA QUALITÉ PAYSAGÈRE ET ENVIRONNEMENTALE A L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE COMMUNAL

Objectif 1 : Agir pour préserver la biodiversité locale

Le territoire communal de FRIZON est ponctué par de nombreux éléments naturels dont l'ensemble forme des continuités écologiques à la fois terrestres – trame verte – et aquatiques - trame bleue. Ces éléments prennent la forme de haies, de bosquets, de vergers, de la végétation rivulaire le long de l'Avière et du Poinot. Ils remplissent plusieurs fonctions notamment en matière de préservation de la biodiversité.

Par conséquent, ces éléments remarquables doivent faire l'objet d'une attention particulière et des mesures de préservation devront être prises dans la perspective de maintenir les continuités écologiques existantes dans la commune et qui se prolongent sur les territoires limitrophes.

En outre, des zones humides et inondables se concentrent le long des vallées de l'Avière et du Poinot. Il s'agit de la composante essentielle de la trame bleue qui joue un rôle pour la qualité des eaux. **C'est pourquoi, ces secteurs doivent être préservés de toute artificialisation des sols de manière à lutter contre l'assèchement et la disparition des zones humides.**



les éléments arborés qui ponctuent les espaces agricoles



les prairies humides des rives de l'Avière



Objectif 2 : Limiter la consommation des espaces agricoles pour concourir au maintien des exploitations agricoles viables

Le territoire communal de FRIZON conserve une forte vocation agricole avec la présence de 7 sièges d'exploitation dont certains bâtiments se localisent au cœur du bâti. **L'objectif consiste donc à assurer le maintien et la viabilité des exploitations agricoles locales tout en limitant la consommation sur les espaces agricoles qui s'approchent au plus près du bâti.**

En outre, les zones urbaines ou à urbaniser devront être réfléchies de manière à ne pas créer de contraintes de recul et de cohabitation entre espaces résidentiels et espaces dédiés aux activités agricoles, notamment pour les bâtiments se localisant en périphérie du bâti villageois.



un des bâtiments agricoles du village



les espaces cultivés



Orientation 1 / PRÉSERVER LA QUALITÉ PAYSAGÈRE ET ENVIRONNEMENTALE A L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE COMMUNAL

Objectif 3 : Maitriser les extensions urbaines par une lutte contre l'étalement urbain

Le village approche aujourd'hui les 500 habitants. La commune souhaite maintenir ce niveau de population de manière à conserver la dimension de « village » de FRIZON d'une part, et d'autre part, pour anticiper les contraintes potentielles futures pour la collectivité (comme la capacité d'accueil de l'école ou encore de la saturation de l'alimentation en eau potable). Soucieuse donc de maîtriser son développement urbain tout en cherchant à accueillir quelques nouveaux ménages, la commune envisage de conserver sa dimension urbaine actuelle et par conséquent de ne pas mettre en place d'opérations d'habitat d'ensemble (type lotissement). **Il s'agit plutôt de privilégier la densification du bâti par un comblement des espaces libres au cœur du bâti et de promouvoir la réhabilitation du bâti existant avant d'envisager l'ouverture de nouvelles zones à vocation résidentielle.**



un bâti dense et groupé



le lotissement récent



Orientation 1 / PRÉSERVER LA QUALITÉ PAYSAGÈRE ET ENVIRONNEMENTALE A L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE COMMUNAL

Objectif 4 : Permettre d'accueillir de nouvelles activités économiques

Quelques artisans sont installés au cœur même du bâti de FRIZON. Ce tissu économique local mérite d'être renforcé en offrant la possibilité à de nouvelles entreprises de se développer à FRIZON. La commune souhaite que celles-ci s'installent dans le tissu bâti et il n'est donc pas prévu de créer à court terme une zone dédiée aux activités économiques.

Par conséquent, le règlement des zones urbaines devra permettre l'installation de constructions à usage artisanal, commercial, hôtelier, de bureau ou de services à condition qu'elles soient compatibles avec l'environnement et la vocation principale de zone urbaine.

En outre, la commune de FRIZON a le projet, à long terme, de créer une zone artisanale à proximité de l'embranchement avec la RN57.



quelques artisans sont installés dans le village









projet de création d'une zone à vocation artisanal à proximité de la RN57





Orientation 1 / PRÉSERVER LA QUALITÉ PAYSAGÈRE ET ENVIRONNEMENTALE A L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE COMMUNAL




- Agir pour préserver la biodiversité locale

-  Préserver les corridors aquatiques principaux
-  Préserver les zones humides de toute artificialisation
-  Protéger les éléments paysagers remarquables (vignes, vergers...)
-  Protéger les massifs forestiers
-  Préserver les éléments composants la trame verte
-  Protéger les sources








- Limiter la consommation des espaces agricoles pour concourir au maintien des exploitations agricoles viables

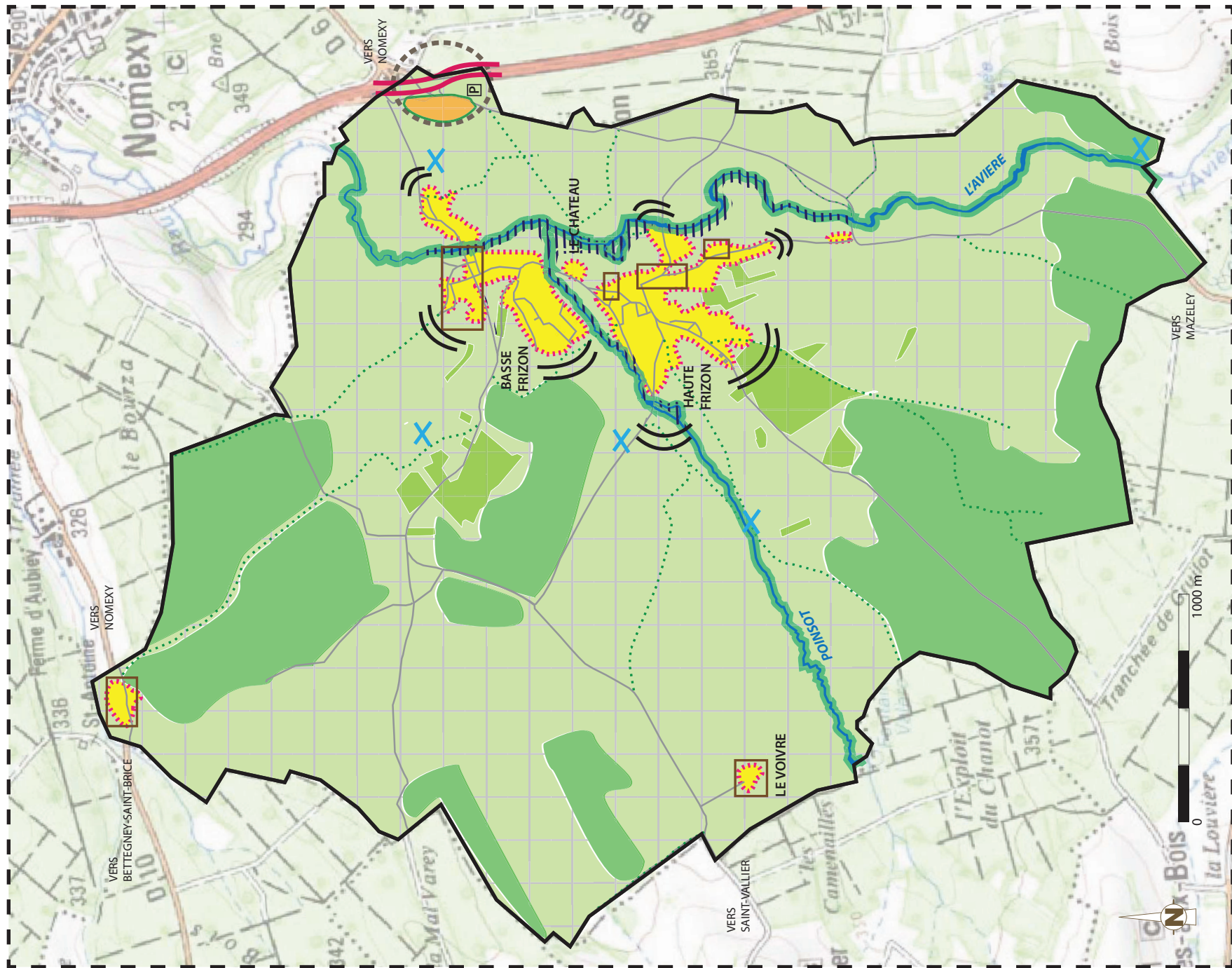
-  Protéger les espaces agricoles
-  7 sièges d'exploitation agricole

- Maîtriser les extensions urbaines pour une lutte contre l'étalement urbain

-  Densifier le bâti
-  Maîtriser les extensions urbaines
-  Limiter l'étalement urbain

- Permettre d'accueillir de nouvelles activités économiques

-  Route national 57
-  Parkings relais - covoiturage
-  Mettre en place une orientation d'aménagement et programmation sur la Zone d'Activité
-  Définir l'emprise de la future zone artisanale
-  Permettre l'installation de nouvelles entreprises au coeur du bâti
-  Voies de communication
-  Entretien des sentiers



Orientation 2 / VALORISER LA COHÉRENCE PAYSAGÈRE ET PATRIMONIALE DU VILLAGE

CONSTATS / ENJEUX

Le village de FRIZON est installé sur un promontoire au sein de paysages remarquables. Celui-ci se caractérise par une structure urbaine originale sous la forme de deux entités distinctes : la Haute Frizon et la Basse Frizon.

La commune bénéficie d'un cadre de vie agréable. Les éléments bâtis se sont développés au cœur d'un écrin arboré composé de vergers familiaux, de la végétation rivulaire des ruisseaux, des haies et des bosquets ; sans oublier les plantations des jardins particuliers.

En outre, le village conserve un patrimoine bâti riche et diversifié avec de nombreuses fermes anciennes remarquables, un patrimoine lié à l'eau, ...

Au même titre que les espaces naturels méritent une attention particulière, le patrimoine paysager et bâti du village doit être conservé en termes de valorisation du cadre de vie des habitants.

OBJECTIF 1 /
Conforter la structure urbaine actuelle

OBJECTIF 2 /
Maintenir la qualité paysagère du village

OBJECTIF 3 /
Préserver et valoriser la richesse patrimoniale de FRIZON

OBJECTIF 4 /
Encourager la réhabilitation du bâti vacant



Orientation 2 / VALORISER LA COHÉRENCE PAYSAGÈRE ET PATRIMONIALE DU VILLAGE

Objectif 1 : Conforter la structure urbaine actuelle

La structure urbaine particulière de FRIZON - qui s'individualise entre la Haute et la Basse Frizon - doit être conservée sous la forme de deux entités distinctes qui sont séparées par les vallées du Poinsoit et de l'Avière.

Il s'agira donc de ne pas constituer une urbanisation continue même si la démarche du PLU privilégie une logique de densification et de comblement des espaces libres existants au cœur du tissu bâti.

Une orientation d'aménagement et de programmation est réalisée sur ce secteur de liaison entre la Basse et la Haute Frizon afin de maîtriser son aménagement futur entre une logique de développement urbain (parking en arrière de l'école, prolongement du lotissement) d'une part, et d'autre part, de la préservation de son cadre arboré et naturel (vallée du Poinsoit avec ses zones humides et sa végétation rivulaire, allée des marronniers).



la Haute Frizon



la croissance urbaine sous la forme de lotissements



Objectif 2 : Maintenir la qualité paysagère du village

Le village est construit sur un promontoire qui s'identifie au loin. Le bâti s'est développé au cœur d'un cadre arboré - majoritairement constitué de vergers familiaux - qui concoure largement à la qualité du cadre de vie local. **De ce fait, cette couronne de l'ancien meix de vergers mérite d'être conservée sur les abords du village.** Quelques initiatives de plantations récentes d'arbres fruitiers témoignent de l'intérêt local pour ce patrimoine, à la fois paysager et culturel de notre région.

En outre, les échappées visuelles existant depuis le village vers les espaces naturels - et inversement - doivent être maintenues.

Enfin, les espaces naturels qui s'insèrent au cœur du village méritent d'être conservés.



les vergers ceinturent le village



échappée visuelle à maintenir



Orientation 2 / VALORISER LA COHÉRENCE PAYSAGÈRE ET PATRIMONIALE DU VILLAGE

Objectif 3 : Préserver et valoriser la richesse patrimoniale de FRIZON

Dans la continuité de l'objectif précédent, le patrimoine bâti caractéristique des villages vosgiens mérite d'être conservé. Le village de FRIZON s'identifie par la richesse de ses maisons paysannes traditionnelles avec leurs éléments de façade (linteaux, porte charretière), son patrimoine lié à l'eau (lavoir, fontaine) et son allée des marronniers, emblème paysager communal.

La commune souhaite conserver sa dimension de « village ». C'est pourquoi, des mesures pour la conservation et pour la réhabilitation du patrimoine bâti existant sont primordiales alors que la commune est aujourd'hui confrontée au problème de vacance du bâti traditionnel.

Enfin, une attention particulière doit être portée sur l'insertion des nouvelles constructions dans le bâti existant. L'identité historique et culturelle du village de FRIZON ne doit pas être remise en cause bien qu'il sera nécessaire de composer avec une architecture contemporaine.



maison paysanne traditionnelle



le lavoir



Objectif 4 : Encourager la réhabilitation du bâti vacant

Le village compte de nombreux bâtiments vacants dont la majorité correspond à des fermes anciennes dont certaines tendent vers un certain délabrement. Pour respecter sa volonté de densifier le tissu bâti, la commune souhaite réhabiliter son bâti ancien. Une opération programmée d'amélioration de l'habitat est actuellement en cours d'élaboration par la Communauté de Communes. Ce programme constitue un outil pour encourager à la réhabilitation du bâti ancien.

Dans ce cadre, des actions de sensibilisation des propriétaires des fermes traditionnelles remarquables peuvent être initiées en parallèle de la mise en place du PLU de FRIZON. Un cahier de recommandations ou d'incitations architecturales pourra alors être rédigé. Cette sensibilisation constitue un moyen efficace pour inciter les propriétaires à la réhabilitation.



ancienne ferme méritant d'être réhabilitée





bâtiment vacant face à la mairie

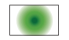





Orientation 2 / VALORISER LA COHÉRENCE PAYSAGÈRE ET PATRIMONIALE DU VILLAGE



- Conforter la structure urbaine actuelle

-  Définir les limites de l'urbanisation
-  Conserver la structure urbaine existante sous la forme de deux entités distinctes : définir une orientation d'aménagement et de programmation sur le développement futur du centre du village

- Maintenir la qualité paysagère du village

-  Maintenir et préserver le cadre arboré du village
- Préserver la ceinture de cultures de proximité (vergers, vignes)
-  Offrir des échappées visuelles
-  Entretenir les sentiers
-  Pratiquer et sensibiliser au sentier de découverte de la communauté de communes



- Préserver et valoriser la richesse patrimoniale

-  Maintenir des ouvertures paysagères
-  Entretenir l'allée des marronniers

- Encourager la réhabilitation du bâti vacant

Favoriser la rénovation des bâtiments vacants

- Éléments remarquables du patrimoine méritant d'être préservés

-  Route
-  Réseau hydrographique



Orientation 3 / OPTIMISER LA PRATIQUE QUOTIDIENNE D'UN COEUR DE VILLAGE

CONSTATS / ENJEUX

Le village constitue un vaste espace de vie quotidien pour les habitants de FRIZON. De ce fait, sa pratique mérite d'être sans cesse revue et améliorée pour répondre aux besoins de chacun, à toutes les générations.

Cette optimisation de la pratique quotidienne du village se concrétise par une réflexion cohérente d'aménagement à l'échelle du bourg, d'une part et d'autre part, en confortant le réseau d'équipements existants.

En outre, de manière complémentaire, une réflexion doit être poursuivie sur la typologie des nouvelles formes d'habitat attendues dans le village, complémentaires de celles déjà existantes.

OBJECTIF 1 /

Engager une réflexion d'ensemble sur l'aménagement de bourg

OBJECTIF 2 /

Conforter le réseau d'équipements existants

OBJECTIF 3 /

Encourager de nouvelles formes d'habitat moins consommatrices d'espace



Orientation 3 / OPTIMISER LA PRATIQUE QUOTIDIENNE D'UN COEUR DE VILLAGE

Objectif 1 : Engager une réflexion d'ensemble sur l'aménagement de bourg

La commune mène actuellement une réflexion sur l'engagement d'une étude urbaine afin d'aménager un ensemble cohérent et de proximité. La liaison entre la Haute et la Basse Frizon constitue la colonne vertébrale du village. Cet axe mérite d'être conforté en tant qu'espace public fédérateur au cœur du village. Rappelons qu'une orientation d'aménagement et de programmation est réalisée sur la liaison entre la Haute Frizon et la Basse Frizon.

Dans le cadre de cette réflexion, une **attention toute particulière doit être portée sur la valorisation de l'allée des Marronniers** qui participe à l'identité du village de FRIZON. A noter que ces arbres remarquables sont aujourd'hui dans un mauvais état sanitaire.



la route de liaison entre la Haute et la Basse Frizon



l'allée des marronniers



Objectif 2 : Conforter le réseau d'équipements existants

Le village est doté de plusieurs petits espaces de convivialité disséminés au cœur du bâti. Ceux-ci méritent d'être maillés entre eux par des cheminements doux afin de pouvoir être utilisés en toute sécurité. Quelques nouveaux espaces peuvent également être prévus dans les secteurs où ils font défaut.

En outre, une continuité douce pourrait être réfléchiée en direction de la gare de Nomexy.

En outre, le village est confronté à un problème de carence en stationnement pour des véhicules légers et pour les poids lourds. Les rues étroites ne permettent pas de stationner sans gêner la circulation. Il en va de même aux abords des équipements comme l'école ou la mairie. Une réflexion doit porter sur l'opportunité de créer un parking en arrière du bâtiment accueillant l'école et la salle polyvalente. Ce site est couvert par une orientation d'aménagement et de programmation.

Enfin, le parking relais de co-voiturage localisé au niveau de l'échangeur de la RN57 est actuellement saturé. Il est donc envisagé de définir une nouvelle emprise à proximité destinée à accueillir de nouveaux véhicules, dont des poids lourds, afin de pérenniser la pratique du co-voiturage à FRIZON.



plusieurs espaces de convivialité ont été aménagés



le projet parking en arrière de l'école / salle polyvalente



Orientation 3 / OPTIMISER LA PRATIQUE QUOTIDIENNE D'UN COEUR DE VILLAGE

Objectif 3 : Encourager de nouvelles formes d'habitat moins consommatrices d'espace

Rappelons que la commune de FRIZON se positionne pour privilégier une densification du bâti et la réhabilitation des bâtiments vacants. Ce point particulier est notamment intégré dans l'orientation d'aménagement et de programmation qui touche le secteur de liaison entre la Haute et la Basse Frizon.

Quelques zones nouvelles à ouvrir à l'urbanisation seront néanmoins définies.

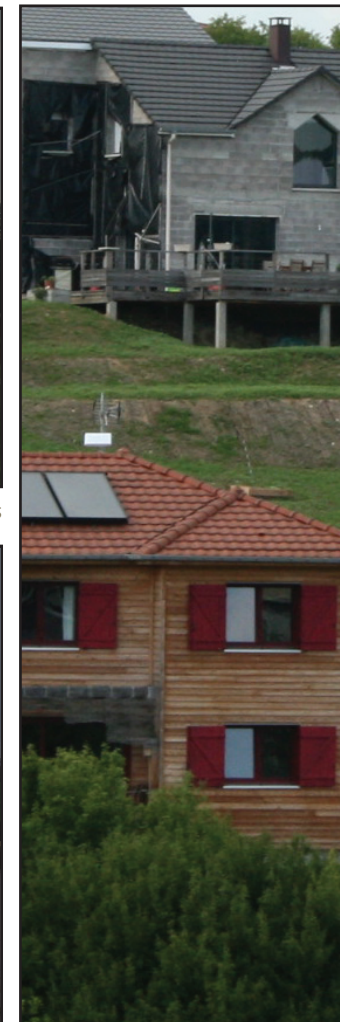
L'aménagement de ces zones méritent d'être cadré en amont de la concrétisation des projets par une promotion de nouvelles formes d'habitat moins consommatrices d'espaces et privilégiant une mixité sociale.



des constructions pavillonnaires récentes




les logements locatifs récents





Orientation 3 / OPTIMISER LA PRATIQUE QUOTIDIENNE D'UN COEUR DE VILLAGE

- Engager une réflexion d'ensemble sur l'aménagement de bourg


 Axe d'aménagement paysager fédérateur : colonne vertébrale de la Haute et de la Basse Frizon

- Conforter le réseau d'équipements existants

 Maintenir les équipements sportifs et de loisirs existants

 Encourager les espaces de convivialités aux "coins des rues"


 Créer de nouveaux espaces de convivialité

 Créer des liens entre les équipements


 Utiliser et entretenir les sentiers

 Entretenir les liaisons douces

 Maintenir les commerces de proximité

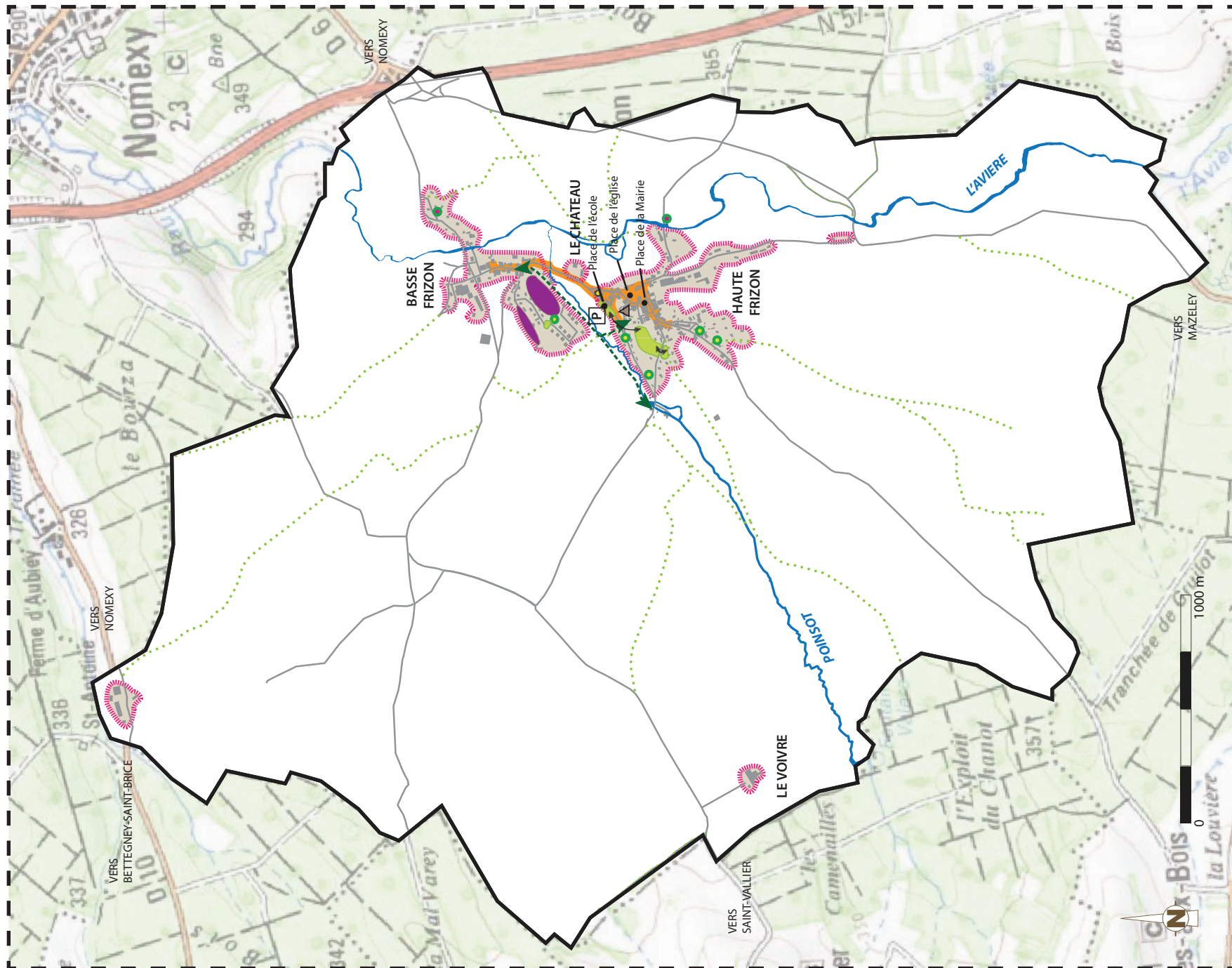
 Définir un projet de parking paysager à proximité de la salle polyvalente

- Encourager de nouvelles formes d'habitat moins consommatrices d'espaces et d'énergies

 Définir des projets d'ouvertures à l'urbanisation mesurés dans une optique de densification du bâti, mixité sociale et locative


 Voies de communication

 Bâti





Orientation 3 / OPTIMISER LA PRATIQUE QUOTIDIENNE D'UN COEUR DE VILLAGE

- Engager une réflexion d'ensemble sur l'aménagement de bourg

 Axe d'aménagement paysager fédérateur : colonne vertébrale de la Haute et de la Basse Frizon

- Conforter le réseau d'équipements existants


 Maintenir les équipements sportifs et de loisirs existants

 Encourager les espaces de convivialités aux "coins des rues"


 Créer de nouveaux espaces de convivialité

 Créer des liens entre les équipements


 Utiliser et entretenir les sentiers

 Entretenir les liaisons douces

 Maintenir les commerces de proximité

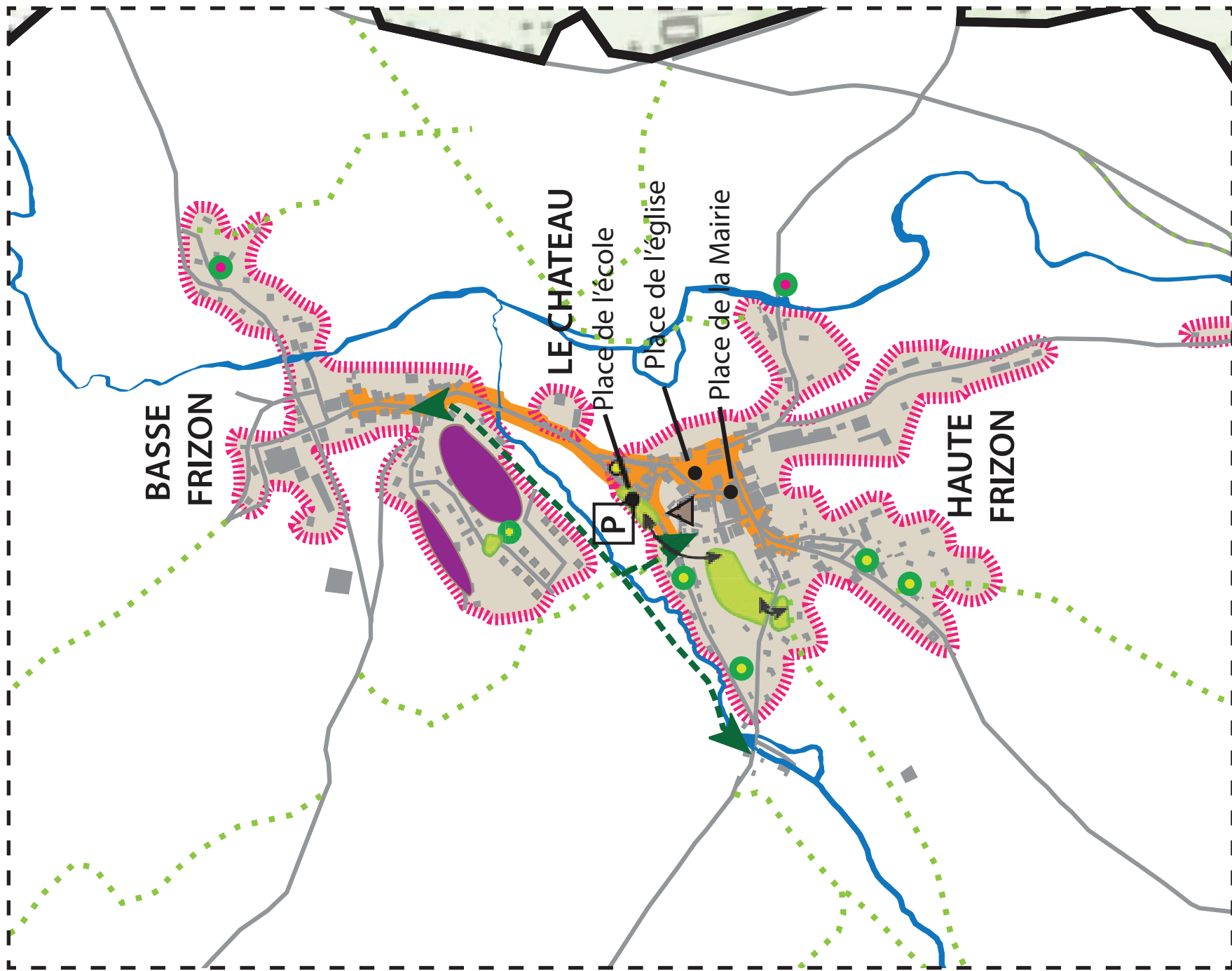
 Définir un projet de parking paysager à proximité de la salle polyvalente

- Encourager de nouvelles formes d'habitat moins consommatrices d'espaces et d'énergies


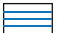















 Définir des projets d'ouvertures à l'urbanisation mesurés dans une optique de densification du bâti, mixité sociale et locative

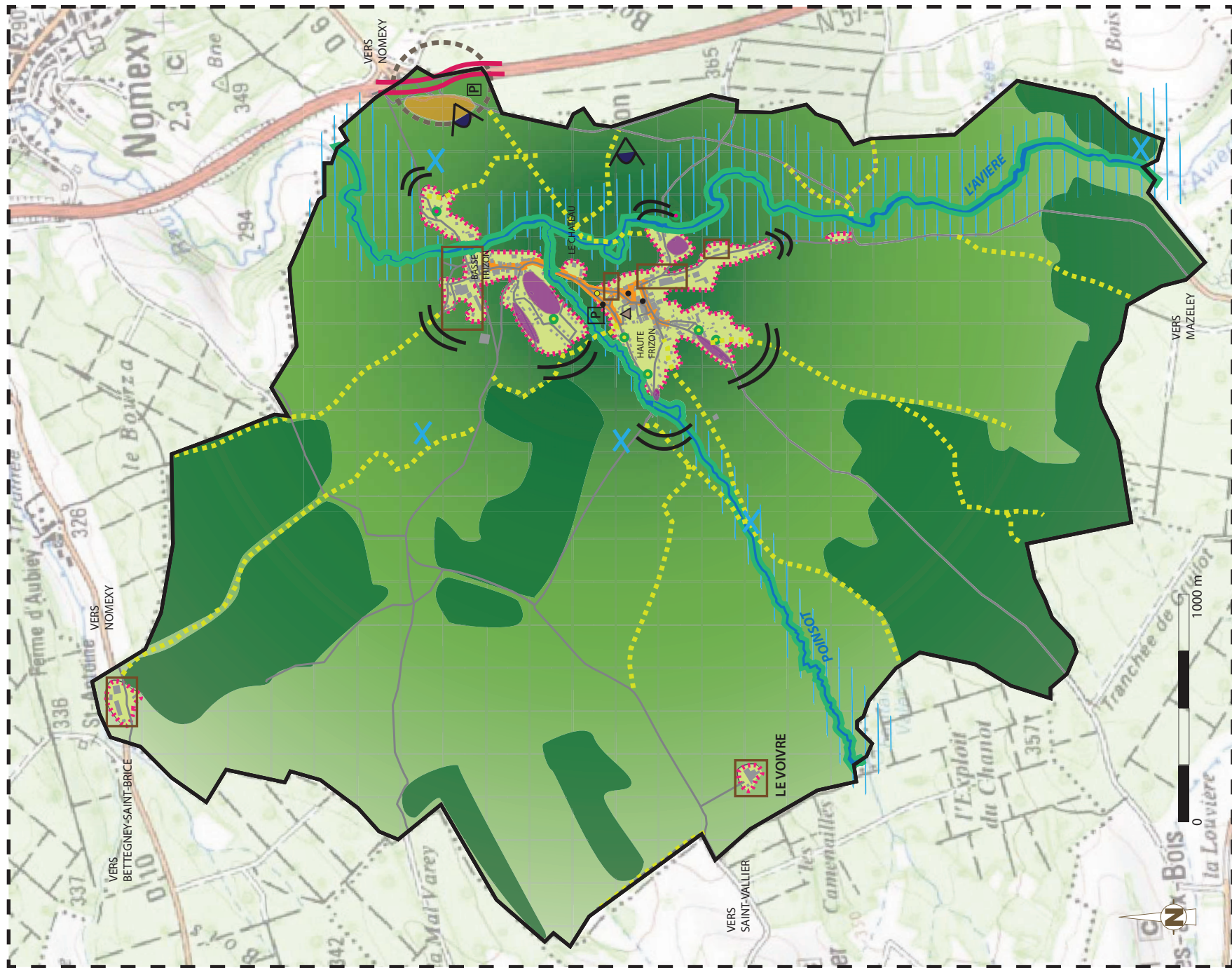
 Voies de communication

 Bâti



CARTE DE SYNTHÈSE

-  Préserver les corridors aquatiques principaux
-  Préserver les zones humides de toute artificialisation
-  Protéger les éléments paysagers remarquables (vignes, vergers...)
-  Protéger les massifs forestiers
-  Préserver les éléments composants la trame verte
-  Protéger les sources
-  Définir les limites de l'urbanisation
Conserver la structure urbaine existante sous la forme de deux entités distinctes : définir une orientation d'aménagement et de programmation sur le développement futur du centre du village
-  Maintenir des ouvertures paysagères
-  Axe d'aménagement paysager fédérateur : colonne vertébrale de la Haute et de la Basse Frizon
-  Définir des projets d'ouvertures à l'urbanisation mesurés dans une optique de densification du bâti, mixité sociale et locative
-  Encourager les espaces de convivialités aux "coins des rues"
-  Créer de nouveaux espaces de convivialités
-  Créer des liens entre les équipements
-  Utiliser et entretenir les sentiers
-  Entretenir les liaisons douces
-  Maintenir les commerces de proximité
-  Définir un projet de parking paysager à proximité de la salle polyvalente



SYNTHESE DES ORIENTATIONS

Orientation 1 : Préserver la qualité paysagère et environnementale à l'échelle du territoire communal

Objectif 1 : Agir pour préserver la biodiversité locale

Objectif 2 : Limiter la consommation des espaces agricoles pour concourir au maintien des exploitations agricoles viables

Objectif 3 : Maîtriser les extensions urbaines par une lutte contre l'étalement urbain

Objectif 4 : Permettre d'accueillir de nouvelles activités économiques

Orientation 2 : Valoriser la cohérence paysagère et patrimoniale du village

Objectif 1 : Conforter la structure urbaine actuelle

Objectif 2 : Maintenir la qualité paysagère du village

Objectif 3 : Préserver et valoriser la richesse patrimoniale de FRIZON

Objectif 4 : Encourager la réhabilitation du bâti vacant

Orientation 3 : Optimiser la pratique quotidienne d'un cœur de village

Objectif 1 : Engager une réflexion d'ensemble sur l'aménagement de bourg

Objectif 2 : Conforter le réseau d'équipements existants

Objectif 3 : Encourager de nouvelles formes d'habitat moins consommatrices d'espace